

Action de pâturage par les chèvres - Adhésion à l'Association des Bergers du Jura Franco-Suisse

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Dans le cadre de la valorisation socio-écologique des collines bisontines, la Ville de Besançon a engagé depuis 2007 un partenariat avec un éleveur local pour assurer des actions de débroussaillage et l'entretien des espaces ouverts avec un troupeau de chèvres.

Les pelouses calcaires, milieux d'une grande diversité biologique, sont particulièrement concernées par cette action. Leur pérennité ne peut être assurée que dans le cadre d'un entretien régulier destiné à lutter contre l'enfrichement.

Les plans de gestion réalisés par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté pour chacune des collines ont mis en évidence que le pâturage était la pratique la plus adaptée.

Cette activité de pâturage participe au maintien sur le territoire d'une agriculture de proximité.

L'Association des Bergers du Jura Franco-Suisse vise au maintien et à la défense de la vie pastorale. Elle cherche à favoriser les liens entre les bergers et les autres acteurs de la gestion des espaces naturels.

Partenaire de la Ville de Besançon depuis 2008, en particulier pour l'organisation de la transhumance printanière depuis le site d'hivernage des Torcols jusque sur les collines, l'Association intervient en termes de conseil technique et accompagne le berger bisontin dans l'exercice particulier de sa pratique pastorale en milieu urbain.

Il est proposé que la Ville de Besançon adhère à l'Association des Bergers du Jura Franco-Suisse pour une durée de cinq ans. La cotisation annuelle est de 10 €. De plus, il est proposé d'allouer à titre de soutien une aide complémentaire de 50 € à l'Association.

En cas d'accord, les dépenses seront imputées de la façon suivante :

- 10 € au chapitre 011.823/6281 CS 34000 au titre de la cotisation,
- 50 € au chapitre 65.823/6574 CS 34000 au titre de l'aide complémentaire.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

«Mme Françoise PRESSE : Deux mots pour dire qu'on soutient cette association puisque les bergers sont bénévoles et qu'ils nous aident dans la transhumance...

M. LE MAIRE : C'est une très bonne opération, à deux titres, tout d'abord parce que d'un point de vue médiatique cela suscite beaucoup d'intérêt et deuxièmement parce que c'est un moyen vraiment très correct de débroussailler à peu de frais et d'une manière très écologique, toutes nos collines, donc bravo».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.